

PROVINCE DE QUÉBEC **SÉANCE ORDINAIRE**
CORPORATION MUNICIPALE DE ST-NARCISSE **11 NOVEMBRE 2013**
MRC DES CHENAUX, COMTÉ DE CHAMPLAIN

À une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité, tenue au lieu habituel des séances, le lundi 11 novembre 2013 à 19h30, sont présents, mesdames les conseillères Nathalie Jacob, Mireille Paquin, Linda MacCulloch et messieurs les conseillers René Pinard, Denis Chartier et Gilles Gauthier tous formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Veillette maire.

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, est aussi présent.

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 19h30 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture d'un petit texte de réflexion.

2013-11-01

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu et rédigé;

QUE cet ordre du jour soit annexé à la page 1632 du présent procès-verbal pour faire partie de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

2013-11-02

Dispense de la lecture du procès-verbal de l'assemblée du 1^{er} octobre 2013

Il est proposé par madame Mireille Paquin,
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

QUE le directeur général est dispensé de la lecture du procès-verbal de l'assemblée du 1^{er} octobre 2013, ce dernier ayant été transmis par courrier électronique aux membres du conseil le 10 octobre 2013.

Adoptée à l'unanimité.

2013-11-03

Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 1^{er} octobre 2013

Il est proposé par madame Mireille Paquin,
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

QUE le procès-verbal de l'assemblée 1^{er} octobre 2013 soit adopté tel que rédigé.
Adoptée à l'unanimité.

(CORRESPONDANCE)

CORRESPONDANCE

- De madame Jocelyne Jacques, directrice par intérim au ministère de la Culture et des Communications, nous informant que la Loi sur le patrimoine culturel donne aux municipalités de nouveaux pouvoirs, dont celui d'identifier des éléments de leur patrimoine immatériel ainsi que des personnages, des événements et des lieux historiques. Aussi, la possibilité de demander, de concert avec la MRC, la désignation de paysages culturels patrimoniaux par le gouvernement du Québec.
- De monsieur Jean Beaudoin, conseiller en gestion, nous informant que la Société d'Habitation du Québec (SHQ) tient à souligner que des mesures plus rigoureuses seront exercées afin de consolider une meilleure gestion des ressources. Plusieurs dépenses non autorisées pourraient se voir être refusées par la SHQ et transférées à la municipalité, comme prévu à la convention d'exploitation.
- De messieurs Rachid Ammar, ingénieur et Martin Bellegarde, président de la firme de génie-conseil MARCOM, nous offrant leurs services d'ingénieries, spécialisées en infrastructures municipales.
- De Claude Grenier, Ressources Humaines inc., nous offrant ces services en gestion de ressources humaines ainsi que les relations de travail.
- De monsieur Nicolas Bouchard, directeur adjoint par intérim du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation de territoire, nous informant que conformément aux dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale, la proportion médiane et le facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière de notre municipalité pour l'exercice financier 2014 sont les suivants : Proportion médiane est de 83% et le facteur comparatif est à 1.2. Aussi, étant dans notre deuxième exercice d'application de notre rôle triennal l'application de la proportion médiane de 88% et le facteur comparatif de 1.14 du premier exercice doivent continuer d'être utilisés.
- De monsieur Pierre Robert, directeur régional du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, nous informant que le Guide d'accueil et de référence pour les élus municipaux, édition 2013, est maintenant en ligne. Il traite de différents sujets concernant le fonctionnement municipal, le rôle des élus et des gestionnaires municipaux ainsi que la gestion financière de la municipalité et du soutien offert par le ministère.
- De madame Claude St-Jean, conseillère pédagogique au Collège Shawinigan, nous informant que le déploiement des formations pour certifier et maintenir les qualifications des premiers répondants ne pourra plus s'effectuer par le Collège Shawinigan.
- De madame Isabelle Dumais, conseillère en développement durable et soutien à la certification forestière chez SOLIFOR Mauricie, nous informant d'une rencontre sur les enjeux forestiers et à la planification des interventions forestières. Cette rencontre aura lieu le jeudi 14 novembre prochain entre 15 heures et 18 heures chez Marineau-Hôtel des 10, au 2223, 5^e rue à Shawinigan.
- De madame Isabelle Paré, superviseure de BIONEST, nous informant que le coût des visites d'entretien des systèmes résidentiels de traitement des eaux usées avec désinfection par rayonnement ultraviolet sera indexé de 1,3% en janvier 2014. Ainsi, le coût d'une visite d'entretien sera de 226,01\$ taxes en sus.
- De Diabète Québec sollicitant notre appui financier, afin de soutenir les personnes atteintes de cette maladie. **(DE)**

- De madame Geneviève Paré, directrice du Fonds Communautaire des chenaux, nous sollicitant financièrement pour un montant de 200\$, afin de soutenir le service Sacs d'écoles. Depuis 2010, ils ont distribué à des enfants de Saint-Narcisse 41 sacs d'écoles garnis de boîtes à lunch, sacs à soulier et toutes les fournitures scolaires nécessaires pour une valeur de 100\$ chacun.
- De madame Anne-Marie Grondin et monsieur Éric Bélanger, agents de sensibilisation à l'entrepreneuriat du Carrefour jeunesse-emploi de Trois-Rivières/MRC des Chenaux, nous informant de la journée nationale de la culture entrepreneuriale le 16 novembre prochain. Pour l'occasion une plante sera remise à un jeune adulte qui se distingue dans la région, que ce soit à l'école ou dans la communauté, qu'il soit entrepreneur ou futur entrepreneur. Les plantes seront livrées le 13 novembre prochain.
- De l'AFEAS Saint-Narcisse qui remercie le conseil municipal pour la réduction du coût de la salle municipale lors de leur partie de cartes annuelle tenue le 23 octobre dernier.
- De madame Noëlla Champagne, députée de Champlain à l'Assemblée nationale, félicitant les membres du conseil pour leur élection au sein du conseil municipal de Saint-Narcisse.
- De monsieur Jean-Guy Doucet, président du conseil d'administration de Moisson Mauricie/Centre-du-Québec, félicitant monsieur Guy Veillette pour son élection à titre de maire. De plus, Moisson Mauricie/Centre-du-Québec, nous informe qu'ils viennent en aide à plus de 12 800 personnes chaque mois et qu'ils ont distribuées au Centre d'Action Bénévole de la Moraine une valeur marchande de 247 664\$ pour les années 2012-2013.
- De monsieur Gérard Bruneau, président de la CRÉ de la Mauricie, félicitant l'ensemble des membres du conseil pour leur élection au sein du conseil municipal de Saint-Narcisse.
- De madame Marielle Langlois, conseillère en sécurité civile, félicitant l'ensemble des membres du conseil pour leur élection au sein du conseil municipal de Saint-Narcisse.

INFORMATION SUR LES DOSSIERS EN COURS

Proclamation et assermentation des membres du conseil municipal de Saint-Narcisse

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, informe l'assemblée qu'il a procédé à la proclamation et à l'assermentation des membres du conseil. Chacun des membres du conseil a été proclamé élu sans opposition le 4 octobre dernier. Monsieur Stéphane Bourassa agissait alors à titre de président d'élection.

Dépôt des rapports portant sur la liste des personnes physiques ayant versé un ou plusieurs dons, dont le total est de 100\$ ou plus

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, informe l'assemblée que chacun des membres du Conseil a complété et remis le rapport portant sur la liste des personnes physiques ayant versé des dons de plus de 100\$ et qu'aucun d'entre eux n'a reçu des dons. Aussi, monsieur Stéphane Bourassa, président d'élection, a transmis les rapports originaux à la Direction du financement des partis politiques du Québec.

(DÉPÔT)

Dépôt du formulaire de déclaration des intérêts financiers des élus municipaux

Le directeur général informe l'assemblée que chacun des membres du Conseil a complété et lui a remis leur formulaire de déclaration des intérêts financiers, tels que requis par l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, lesquels formulaires sont officiellement déposés, séance tenante et consignés aux archives de la municipalité.

Groupe Conseils MCG réalisation de l'exercice d'équité salariale

L'exercice sur l'équité salariale du personnel de la municipalité de Saint-Narcisse a été réalisé et complété par le Groupe Conseil MCG. Il a été affiché au bureau municipal le 21 octobre dernier. Un rapport des résultats finaux ainsi que certaines recommandations a été transmis aux membres du conseil le 7 novembre dernier.

Rapport annuel de la gestion de l'eau potable pour l'année 2012

Le 15 octobre dernier, madame Karine Côté, du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, nous informait que notre formulaire de l'usage de l'eau potable 2012 transmis le 18 septembre dernier par monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, a été approuvé. Celui-ci a été présenté aux membres du conseil le 7 novembre dernier.

Bris à la conduite de Société en commandite Gaz Métro lors des travaux de raccordement d'une conduite d'égout sur la rue du Collège

La Société en commandite Gaz Métro, nous avise qu'elle nous tient responsable des dommages causés à la conduite de gaz située sous la rue du Collège. Lors du raccordement de la conduite d'égout de l'école de la Solidarité le 24 juillet dernier, la pelle hydraulique de la municipalité avait accroché la conduite de gaz. Un montant de 2 756,12\$ nous est facturé pour les dommages causés.

Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) : « DÉCISION » dans le dossier de monsieur Roger Brouillette pour la reconduction d'une demande d'exploitation d'une sablière-gravière

La Commission autorise l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit l'exploitation d'une gravière-sablière ainsi que le chemin d'accès, d'un emplacement faisant partie des lots 10, 11, 12, 20, 21 et 22 du cadastre de la Paroisse de Saint-Narcisse, d'une superficie approximative de 2,9 hectares, selon les conditions édictées préalables à l'entrée en vigueur de l'autorisation.

Renouvellement de l'entente pour l'application de la réglementation d'urbanisme

La MRC des Chenaux, les municipalités de Sainte-Anne-de-la-Pérade, Saint-Luc-de-Vincennes, Saint-Stanislas, Batiscan, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, Champlain nous ont transmis leur résolution, toutes adoptées, concernant la modification de l'entente pour l'application des règlements d'urbanisme

Révision du classement de la protection incendie du Service d'inspection des assureurs incendie

Notre classement de la protection incendie habitation pour notre municipalité s'est amélioré. Ainsi, notre classement s'établit maintenant aux classes 3A et 3B alors que les anciens classements étaient de 3A et 4.

(DE)

De plus, notre classement commercial s'établit aux classes 7 et 9 ; il demeure identique à l'ancien classement.

Réclamation de madame Gaétane Dugas Gentiletti

Dans une correspondance datée du 25 octobre 2013, madame Gaétane Dugas Gentiletti, demeurant au 88 Chemin du Barrage, nous tient responsables des bris survenus à l'installation d'alimentation en eau potable de sa résidence et nous réclame un montant de 1 926,80\$. Des bris seraient survenus suite aux travaux de rehaussement de la chaussée le 6 septembre dernier.

RAPPORT D'ACTIVITÉS PAR LES ÉLUS

Depuis la séance régulière du 1^{er} octobre dernier, les élus municipaux ont eu à participer à certaines activités, réunions ou comités. Chacun des élus dresse le bilan de leur participation au cours du dernier mois.

PRISE EN COMMUNICATION DES COMPTES

Monsieur Guy Veillette, maire, demande à l'assemblée de prendre connaissance de la liste des comptes à payer et des comptes payés, laquelle liste est disponible à l'entrée de la salle du Conseil.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES COMPTES PRÉSENTÉS

- Aucune question.

2013-11-04

Adoption des comptes

Il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par madame Linda MacCulloch
Et résolu :

QUE les comptes soient adoptés tels que présentés sur les listes annexées à la fin du ou des procès-verbaux du mois de novembre 2013 et le paiement en est autorisé.

Adoptée à l'unanimité

2013-11-05

Adoption du règlement numéro 2013-11-497 «Décrétant un règlement concernant la réhabilitation de l'environnement par la mise aux normes des fosses septiques sur le territoire de Saint-Narcisse».

ATTENDU que le présent règlement a pour objet d'adopter un programme de réhabilitation de l'environnement en favorisant la construction d'installations septiques conformes selon le règlement provincial (Q2R8);

ATTENDU que plusieurs résidences de la municipalité de Saint-Narcisse ne sont pas conformes au règlement provincial (Q2R8);

ATTENDU que chaque résidence n'étant pas conforme au règlement provincial (Q2R8), pollue son environnement ainsi que celui des lots avoisinants;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance régulière de ce conseil tenu le 1^{er} octobre 2013 ;

(À CES CAUSES)

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,
Appuyé par madame Mireille Paquin
Et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le règlement portant le numéro 2013-11-497 concernant la réhabilitation de l'environnement par la mise aux normes des fosses septiques est adopté.

QUE le présent règlement soit annexé au livre des règlements pour faire partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

2012-11-06

Demande du Soutien à domicile des Chenaux pour la location de la salle municipale au tarif minimum

ATTENDU la demande de madame Josiane Guilbert, du Soutien à domicile des Chenaux, pour la location de la salle municipale au tarif minimum;

ATTENDU que cette demande est pour le rassemblement de Noël des employés le 29 novembre prochain;

ATTENDU que plusieurs citoyens de Saint-Narcisse travaillent pour le Soutien à domicile des Chenaux;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Linda MacCulloch,
Appuyé par monsieur René Pinard
Et résolu :

QUE le conseil accepte d'offrir la location de la salle municipale au tarif minimum le 29 novembre prochain.

Adoptée à l'unanimité.

2013-11-07

Demande de l'organisme Proches Aidants des Chenaux pour l'utilisation gratuite du centre communautaire

ATTENDU que l'organisme Proches Aidants des Chenaux est implanté dans les dix municipalités de la MRC des Chenaux depuis déjà un an;

ATTENDU que leur mission est de regrouper les personnes proches aidantes du territoire dans le but d'offrir les services nécessaires afin d'améliorer leur qualité de vie;

ATTENDU que le 19 novembre prochain une activité est prévue dans le but de sensibiliser le public à la réalité vécue par les proches aidants;

ATTENDU que madame Chloé Sainte-Marie sera présente à cette activité sous forme de dîner/conférence-témoignage;

ATTENDU la notoriété de madame Chloé Sainte-Marie, plusieurs participants provenant de notre MRC et membre des médias sont attendus;

ATTENDU la réception d'une demande à la municipalité d'accorder la gratuité pour l'utilisation du centre communautaire;

(À CES CAUSES)

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur René Pinard,
Appuyé par madame Mireille Paquin
Et résolu :

QUE le Conseil accorde le tarif minimum pour l'utilisation du centre communautaire à l'organisme Proches Aidants des Chenaux pour un dîner/conférence-témoignage le 19 novembre prochain.

Adoptée à l'unanimité.

2013-11-08

Homologation de la signature de l'entente sous seing privé entre la municipalité de Saint-Narcisse et monsieur Bernard Jenny

ATTENDU la demande de monsieur Bernard Jenny, afin que la municipalité procède au raccordement des services d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial pour l'immeuble à logement situé au 5, rue Saint-Hilaire-des-Loges;

ATTENDU que les travaux seront réalisés par la municipalité de Saint-Narcisse;

ATTENDU que monsieur Bernard Jenny s'engage à assumer la totalité des coûts pour la réalisation des travaux de raccordement au réseau d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial;

ATTENDU que les travaux à réaliser ont été évaluée par monsieur Stéphane Bourassa, directeur général;

ATTENDU que monsieur Bernard Jenny a déposé un chèque de 2 500\$ au nom de la municipalité de Saint-Narcisse le 6 novembre dernier afin de couvrir les dépenses évaluées ;

ATTENDU qu'une entente sous seing privé a été signée le 6 novembre dernier par les parties afin d'éviter toute confusion;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Linda MacCulloch,
Appuyé par monsieur Denis Chartier
Et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante des présentes;

QUE le Conseil homologue la signature de l'entente sous seing privé signée par monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, pour et au nom de la municipalité de Saint-Narcisse.

QUE l'entente sous seing privé soit annexée à la page 1638 du présent procès-verbal pour faire partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

2013-11-09

Nomination du maire suppléant

ATTENDU l'amendement à l'article 107 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme qui stipule que le Maire suppléant ne peut désormais, de façon automatique, remplacer le Maire au Conseil de la MRC ;

(ATTENDU)

ATTENDU que dorénavant, en l'absence du Maire, son incapacité ou son refus d'agir ou encore, la vacance de son poste, il est remplacé au Conseil de la MRC par un substitut que le Conseil de la municipalité désigne parmi ses membres ;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob,
Appuyé par madame Linda MacCulloch
Et résolu :

QUE le Conseil de la Corporation Municipale de Saint-Narcisse nomme monsieur René Pinard, conseiller au siège numéro 1 de cette municipalité, comme maire suppléant et représentant substitut pour remplacer le Maire pendant son absence, son incapacité ou son refus d'agir ou encore, pendant la vacance de son poste, pour siéger au Conseil de la MRC des Chenaux.

QUE ce mandat soit pour une période se terminant le 30 juin 2014 ou jusqu'à la nomination d'un successeur.

Adoptée à l'unanimité.

2013-11-10

Comité consultatif d'urbanisme (CCU), nomination et mandat d'un membre

ATTENDU que la municipalité a adopté un règlement relatif à la création d'un comité consultatif d'urbanisme (CCU), lequel est entré en vigueur le 31 décembre 1981 ;

ATTENDU que le conseil a déjà nommé par voie de résolution messieurs Denis Chartier et Jean Tessier comme membres du conseil municipal pour le représenter au sein dudit comité et monsieur Stéphane Bourassa comme membre adjoint;

ATTENDU que monsieur Jean Tessier n'est plus un membre du conseil municipal de la municipalité de Saint-Narcisse;

ATTENDU que la municipalité doit inclure deux membres du conseil municipal au sein dudit CCU;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Linda MacCulloch,
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

QUE le Conseil nomme monsieur René Pinard comme membre du conseil municipal pour remplacer monsieur Jean Tessier et représenter le conseil municipal au sein dudit comité pour un mandat se terminant le 31 décembre 2014;

Adoptée à l'unanimité.

2013-11-11

Demande de dérogation mineure de monsieur Charles Toupin

ATTENDU la demande de monsieur Charles Toupin visant à lui permettre l'implantation de trois garages sur des propriétés qui comporteront des immeubles à logements, situées au 307-311 et 313, rue Alfred à Saint-Narcisse et une demande pour un garage déjà implanté, situé au 309 rue Alfred à Saint-Narcisse ;

ATTENDU que la dérogation demandée consiste à ne pas respecter la superficie maximale pour un bâtiment accessoire tel que mentionné à l'article 8.2 du règlement de zonage 2009-05-438 ;

(ATTENDU)

ATTENDU que présentement, il y a un garage de construit ayant une superficie de 114,39 m² et que deux autres garages seront construits avec la même superficie ainsi que la construction future d'un quatrième garage dont la superficie de 158,99 m² ;

ATTENDU que la superficie maximale pour un bâtiment accessoire est de 100 m² ;

ATTENDU que cette dérogation permettra la mise en place d'un garage pour chaque unité de logements de façon à permettre l'entreposage intérieur et éviter l'entreposage extérieur. En plus, de permettre l'entreposage d'un tracteur destiné au déneigement de l'entrée commune pour le garage ayant la plus grande superficie ;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob,
Appuyé par monsieur René Pinard
Et résolu :

QUE le conseil accorde la dérogation mineure au dossier de monsieur Charles Toupin, telle que recommandée par le Comité Consultatif d'Urbanisme.

Adoptée à l'unanimité.

2013-11-12

Demande de soutien financier dans le cadre de l'organisation d'un NAGE-O-THON, le « 12 heures Le Tremplin »

ATTENDU que l'école secondaire Le Tremplin met à la disposition des citoyens de Saint-Narcisse et de toute la MRC des Chenaux, sa piscine;

ATTENDU que plusieurs citoyens de Saint-Narcisse utilisent la piscine de l'école secondaire le Tremplin;

ATTENDU que le NAGE-O-THON permettra d'amasser des fonds pour l'achat de matériel aquatique supplémentaire;

ATTENDU que ce matériel supplémentaire permettra d'améliorer l'apprentissage et le plaisir lors des cours de natation ainsi que des bains libres;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,
Appuyé par monsieur Denis Chartier
Et résolu :

QUE le Conseil homologue l'appui financier pour un montant de 100\$, afin de soutenir l'activité le « 12 heures Le Tremplin » qui a eu lieu le samedi 2 novembre dernier à l'école secondaire Le Tremplin.

Adoptée à l'unanimité.

2013-11-13

Établissement du calendrier des séances du conseil pour l'année 2014

ATTENDU que l'article 148 du code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune des séances;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Nathalie Jacob,
Appuyé par madame Mireille Paquin
Et résolu :

(QUE)

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2014, lesquelles se tiendront le lundi, sauf au mois de septembre où elle se tiendra un mardi et débutera à 19h30 :

13 janvier	3 février
3 mars	7 avril
5 mai	2 juin
7 juillet	4 août
2 septembre	6 octobre
3 novembre	1 décembre

QU'UN avis public du présent calendrier soit publié par le directeur général, conformément à la loi qui régit la municipalité et qu'il soit inclus dans l'Info municipale du mois de décembre.

Adoptée à l'unanimité.

2012-11-14

Acceptation des coûts de la firme Morin Cadieux s.e.n.c. pour la vérification comptable de l'exercice financier 2013

ATTENDU la nomination de la firme Morin Cadieux s.e.n.c. comptables agréés par résolution numéro 2013-04-14, le 29 avril dernier;

ATTENDU que pour la vérification des états financiers se terminant le 31 décembre 2013 un montant de 9 700\$ nous sera facturé incluant les déboursés relatifs au mandat régulier, taxes en sus, et un montant de 1 450\$ incluant les déboursés relatifs au mandat et excluant les taxes pour l'audit du mandat spécial « Reddition de comptes, programme d'aide à l'entretien du réseau local » pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013;

ATTENDU une augmentation de 1% pour tous les éléments du prix soumis l'année précédente pour la vérification des livres et une augmentation de 2 % pour l'audit du mandat spécial;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur René Pinard,
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE le Conseil de la Corporation Municipale de Saint-Narcisse accepte les coûts de la firme Morin, Cadieux s.e.n.c. comptables agréés pour la vérification des livres et de la reddition de comptes du programme d'aide à l'entretien du réseau local de la municipalité de Saint-Narcisse pour l'exercice financier 2013, au coût de 11 150\$, incluant les déboursés relatifs au mandat, taxes en sus;

Adoptée à l'unanimité.

2009-11-15

Homologation des états financiers 2012 de notre Office municipal d'habitation

ATTENDU la réception, en date du 17 octobre 2013, des états financiers de notre Office municipal d'habitation (OMH) pour l'année se terminant le 31 décembre 2012;

ATTENDU que ces états financiers montrent un déficit d'exploitation de 35 284\$;

ATTENDU la responsabilité de la municipalité de contribuer à 10% du déficit d'exploitation de l'OMH;

(ATTENDU)

ATTENDU que notre quote-part au déficit réel correspond à 3 528\$ pour l'année 2012;

ATTENDU qu'un montant de 3 855\$ a déjà été versé par la municipalité pour notre quote-part de l'année 2012 sur le déficit anticipé de cette même année;

ATTENDU qu'un montant de 327\$ a été remboursé par notre OMH pour l'année 2012;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob
Appuyé par monsieur René Pinard
Et résolu :

QUE le Conseil de la Corporation Municipale de Saint-Narcisse homologue les états financiers de notre OMH pour l'année se terminant le 31 décembre 2012 et autorise madame Christine Trudel, secrétaire-trésorière adjointe, à produire une écriture comptable de 327\$ pour régulariser, en récupération, le montant de notre quote-part payé en trop lors des versements sur le déficit anticipé de l'année 2012.

Adoptée à l'unanimité.

2013-11-16

Nomination d'un représentant (élu municipal) et d'un responsable de la bibliothèque municipale de Saint-Narcisse pour l'année 2014

ATTENDU la convention intervenue entre notre municipalité et le Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie (C.Q.L.M.);

ATTENDU que notre municipalité doit nommer deux délégués pour nous représenter à l'assemblée générale annuelle et aux rencontres du Réseau Biblio (C.Q.L.M.), dont l'un est désigné comme représentant du Conseil et l'autre comme responsable de la bibliothèque;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Linda MacCulloch,
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu:

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Narcisse nomme madame Mireille Paquin, conseillère au siège numéro 3 de cette municipalité, comme représentante du Conseil auprès du Réseau Biblio (C.Q.L.M.) et madame Louise Lafontaine, responsable de la bibliothèque municipale pour l'année 2014.

Adoptée à l'unanimité.

2013-11-17

Formation obligatoire en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et formation sur les rôles et responsabilités des élus

ATTENDU que les nouveaux élus doivent suivre une formation en éthique moins de six mois après leur entrée en fonction;

ATTENDU que la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) offre cette formation aux nouveaux élus chaque saison;

ATTENDU que la Formation obligatoire en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale aura lieu le 30 novembre prochain à la salle municipale de Saint-Étienne-des-Grès de 8h30 à 16h00;

(ATTENDU)

ATTENDU que la formation sur les rôles et responsabilités des élus aura lieu le 25 janvier 2014 de 9h00 à 16h00 à la salle municipale de Saint-Étienne-des-Grès;

ATTENDU que le tarif d'inscription pour la formation concernant la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale est de 215\$ par nouveaux élus, taxes en sus et le tarif pour la formation concernant les rôles et les responsabilités des élus est de 265\$ taxes en sus;

ATTENDU que madame Linda MacCulloch est une nouvelle élue au sein du conseil municipal de Saint-Narcisse;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser madame Linda MacCulloch, nouvelle conseillère de la municipalité à suivre les deux formations;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur René Pinard,
Appuyé par madame Mireille Paquin
Et résolu:

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil homologue les paiements pour les inscriptions de madame Linda MacCulloch, nouvelle conseillère municipale, aux deux formations offertes par la FQM et de défrayer les coûts de transport et de repas.

Adoptée à l'unanimité.

2013-11-18

Saison hivernale 2013-2014 : adoption de l'horaire et du tarif des semaines de garde

ATTENDU que la politique en vigueur pour assurer un service adéquat en regard de l'entretien des chemins d'hiver passe par la mise sur pied d'un service de garde assuré par les employés municipaux;

ATTENDU qu'il est de la responsabilité des membres du conseil de statuer sur l'horaire proposé pour le service de garde pour la prochaine saison hivernale, lequel service couvrira la période du 15 novembre 2013 à 17h01 au 21 mars 2014 à 17h00;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE le Conseil adopte l'horaire des semaines de garde proposé par monsieur Stéphane Bourassa, directeur général;

QUE cet horaire soit annexé à la page 1642 du présent procès-verbal pour faire partie de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la prime de disponibilité pour une semaine de garde soit fixée à 150\$ pour la saison 2013-2014.

QU'un véhicule de la municipalité soit mis à la disposition 7 jours sur 7 à nos employés effectuant la garde hivernale pour leur allers et retours au travail et que les frais d'utilisation de téléphone cellulaire soient assumés par la Municipalité pendant cette période..

Adoptée à l'unanimité.

(APPROBATION)

2013-11-19

Approbation du conseil municipal de la reddition de comptes des travaux du programme sur la taxe d'essence et la contribution du Québec (TECQ) 2010-2013

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013;

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par madame Linda MacCulloch
Et résolu :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la reddition de comptes de travaux datés du 7 novembre 2013 et joints à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité a réalisé un seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 112\$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;

Adoptée à l'unanimité.

2013-11-20

Présentation d'un projet dans le cadre du programme de l'enveloppe municipale du Pacte Rural de la MRC des Chenaux

ATTENDU le dépôt d'un projet visant l'installation de jeux d'eau, projet présenté le 30 octobre dernier dans le cadre du programme de l'enveloppe municipale du Pacte Rural de la MRC des Chenaux ;

ATTENDU que les installations de jeux d'eau seront installées près du nouveau gymnase et créeront une activité intéressante pour les jeunes familles ainsi que pour les enfants inscrits à notre Camp de jour; **(ATTENDU)**

ATTENDU que pour les années 2012-2013, un montant de 13 554\$ est disponible et que pour les années 2013-2014, un montant de 13 576\$ est aussi disponible dans l'enveloppe municipale afin de réaliser ces projets dans le cadre du programme du Pacte Rural 2007-2014 ;

À CES CAUSES il est proposé par madame Mireille Paquin,
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu

QUE la municipalité homologue le dépôt de son projet «Installation de jeux d'eau» dans le cadre du programme de l'enveloppe municipale du Pacte Rural, lequel projet a été signé et déposé par monsieur Stéphane Bourassa le 30 octobre 2013;

QUE le conseil s'engage à investir un montant de 12 000\$ comme mise de fonds nécessaire à la réalisation de ce projet évalué à 92 200\$;

QUE monsieur Stéphane Bourassa, directeur général de la municipalité soit désigné comme responsable du projet et signataire de la demande de versement et du protocole d'entente qui s'y rattache ;

QUE la municipalité s'engage à fournir, au début et à la fin du projet, les informations nécessaires à la reddition de compte acheminée au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Organisation du territoire (MAMROT).

Adoptée à l'unanimité.

2013-11-21

Vente d'un terrain appartenant à la municipalité de Saint-Narcisse au Centre de la petite Enfance (CPE) Flocons de rêve

ATTENDU que l'immeuble situé au 530, rue Massicotte a été récemment acquis par le CPE Flocons de rêve;

ATTENDU qu'une garderie de 24 places sera bientôt implantée dans cet immeuble;

ATTENDU l'intérêt du CPE Flocons de rêve de faire l'acquisition du terrain adjacent à celui de la future garderie situé au 530, rue Massicotte;

ATTENDU que ce terrain portant le numéro de matricule 8358-64-1503 est la propriété de la municipalité de Saint-Narcisse;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse s'était engagée, dans une lettre datée du 12 février 2012 à défrayer les coûts relatifs à l'installation d'une clôture tout autour du terrain;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse s'était aussi engagée à tenir compte de la servitude d'aqueduc existante sur ce terrain, lors de l'établissement du prix de vente du terrain adjacent à la future garderie;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse prévoit en mai 2014 l'installation d'une deuxième conduite d'aqueduc de 100 mm de diamètre à l'intérieur de la servitude déjà existante sur ce terrain;

ATTENDU une correspondance de madame Sylvie Courchesne, directrice générale du CPE Flocons de rêve, datée du 22 octobre 2013;

(ATTENDU)

ATTENDU que dans cette lettre, madame Sylvie Courchesne, nous propose d'acheter le terrain portant le numéro de matricule 8358-64-1503 pour la somme symbolique de 1\$ et de dégager la municipalité des coûts relatifs à l'achat et à l'installation de la clôture entourant le terrain du futur CPE;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob,
Appuyé par monsieur Denis Chartier
Et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE la corporation municipale de Saint-Narcisse accepte de vendre le terrain, portant le numéro de matricule 8358-64-1503 au CPE Flocons de rêve pour la somme symbolique de 1\$.

QUE dans le cas d'une revente éventuelle, le CPE Flocons de rêve s'engage d'abord à offrir au même coût de vente, soit 1\$, ledit terrain à la municipalité de Saint-Narcisse et y accorder ainsi un premier droit de refus ;

Adoptée à l'unanimité.

2013-11-22

Modification du règlement portant le numéro 2013-08-495 concernant la réalisation et le financement des travaux prévus dans le cadre du Programme Infrastructure Québec Municipalité (PIQM)

ATTENDU que le coût de l'ensemble des travaux de mise aux normes répondant au règlement sur la qualité de l'eau potable est évalué à 3 102 219\$, incluant les taxes nettes et les frais contingents, évaluation effectuée par monsieur André Lahaye, ingénieur de la firme DESSAU;

ATTENDU que lors de l'adoption du règlement portant le numéro 2013-08-495, en aucun temps il a été mentionné de l'estimation datée de février 2013, réalisé par monsieur André Lahaye de la firme DESSAU, concernant les travaux de mise aux normes;

ATTENDU que lors de l'adoption du règlement portant le numéro 2013-08-495, en aucun temps il a été mentionné de la lettre d'annonce de monsieur Sylvain Gaudreault, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, datée du 18 juin 2013;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier les articles 2 et 8 du règlement portant le numéro 2013-08-495;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,
Appuyé par monsieur René Pinard
Et résolu :

QUE L'article 2 du règlement portant le numéro 2013-08-495 soit remplacé par ce qui suit : Le Conseil de la Corporation Municipale de Saint-Narcisse est autorisé à effectuer des travaux de mise aux normes de l'eau potable qui constituent la mise en marche du puits P-14, l'installation d'une conduite d'amenée, la construction d'un poste de chloration, la construction du poste de surpression incluant les équipements nécessaires à la distribution de l'eau potable répondant au règlement sur la qualité de l'eau potable et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts selon les estimations préparées suivant les modalités du programme PIQM, lequel document est annexé au présent règlement sous la cote « Annexe B », dont le montant total

(EST DE)

est de 3 017 117\$ incluant les frais incidents et les taxes nettes ainsi, que selon l'estimation détaillée préparée par monsieur André Lahaye de la firme DESSAU datée de février 2013 et dont une copie est jointe en annexe au présent règlement sous la cote « Annexe B-1 ».

QUE L'article 8 du règlement portant le numéro 2013-08-495 soit remplacé par ce qui suit : Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt ou au paiement des échéances annuelles de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourra être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense visée à l'article 2 et 3 et plus particulièrement la subvention versée en vertu du Programme des d'Infrastructures Québec Municipalité et dont le versement est annoncé dans une lettre de monsieur Gaudreault, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, datée du 18 juin 2013, dont copie est jointe en annexe au présent règlement sous la cote « Annexe C ».

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2013-11-23

Contribution 2014 à la Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont

ATTENDU que la municipalité de la paroisse de St-Narcisse désire se prévaloir des dispositions des articles 536 à 539 du Code municipal pour accorder une subvention à la Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont et conclure une entente relative à l'exploitation d'un service de transport adapté sur et à l'extérieur de son territoire, pour les personnes handicapées;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par madame Linda MacCulloch
Et résolu :

QUE cette entente est conditionnelle à l'acceptation des prévisions budgétaires 2014 par le ministère des Transports du Québec, lesquelles sont annexées à la présente, pour en faire partie comme si elles étaient ici au long reproduites;

QUE le budget total pour la 25^{ième} année d'opération est estimé à 324 805\$, le coût estimé pour le transport adapté est de 264 795\$, et que la municipalité de la paroisse de St-Narcisse autorise, à même le fonds d'administration générale, le versement d'une subvention à la Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont au montant de 4 391\$ pour une période d'un an, soit du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014;

QUE le Conseil accepte de verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, ce qui représente 20% du montant des prévisions budgétaires, et ce, à la condition que le ministère des Transports du Québec accepte lesdites prévisions;

QUE la municipalité mandataire en accord avec l'ensemble des municipalités participantes au transport adapté, soit la Municipalité de Mont-Carmel et qu'à ce titre elle devienne l'interlocutrice auprès du ministère des Transports du Québec et nomme un délégué qui siège sur le conseil d'administration de la Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont;

QUE le maire et le directeur général sont autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la municipalité de la paroisse de St-Narcisse avec la Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont.

(ADOPTÉE)

Adoptée à l'unanimité.

2013-11-24

Offre de services pour le fauchage des abords des routes pour les années 2014 et 2015

ATTENDU l'offre de service reçue de monsieur Jocelyn Gagnon de la firme 9072-3602 Québec Inc. pour le fauchage et le débroussaillage des abords des chemins municipaux au taux de 98\$ du kilomètre pour deux passes de fauchage de chaque côté d'une route ;

ATTENDU que ce prix est soumis pour les années 2014 et 2015;

ATTENDU que Monsieur Gagnon souhaite obtenir un accord de principe en regard de la reconduction de son mandat pour effectuer le fauchage et le débroussaillage des abords des chemins municipaux pour les années 2014 et 2015;

ATTENDU que Monsieur Gagnon effectue ce travail pour le compte de la municipalité depuis 2003 et que les membres du conseil en sont très satisfaits ;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,
Appuyée par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

QUE le Conseil acquiesce à la demande de Monsieur Jocelyn Gagnon en lui signifiant son accord de principe à lui octroyer le mandat du fauchage et débroussaillage des abords de nos chemins municipaux pour les années 2014 et 2015, conformément à son offre de services citée au préambule des présentes.

Adoptée à l'unanimité.

2013-11-25

Demande du Club de la FADOQ pour une commandite du vin d'honneur à leur traditionnel souper des Fêtes

ATTENDU la demande de monsieur Aimé Bernier, président du Club de l'Âge d'Or Saint-Narcisse inc., afin que la municipalité offre le vin d'honneur pour leur traditionnel souper annuel des Fêtes qui se tiendra au Centre communautaire le 14 décembre prochain ;

ATTENDU la politique en vigueur selon laquelle la municipalité offre un vin d'honneur annuel à chacun de ses organismes à but non lucratif qui en font la demande lors d'une activité spéciale ;

À CES CAUSES, il est proposé madame Mireille Paquin,
Appuyé par madame Linda MacCulloch
Et résolu :

QUE le Conseil acquiesce à la demande du Club de la FADOQ Saint-Narcisse inc. en offrant le vin d'honneur lors de leur souper des Fêtes du 14 décembre prochain.

Adoptée à l'unanimité.

(AVIS DE MOTION)

Avis de motion **Avis de motion visant un amendement au 8^{ième} alinéa de l'article 2.1 du règlement numéro 2006-06-399 concernant les frais qui passeront de 50\$ à 200\$ pour l'étude d'une demande de dérogation mineure et la publication de l'avis public prévu à l'article 2.2.7, avis de motion**

Madame Linda MacCulloch, conseillère au siège numéro 4, donne avis de la présentation d'un règlement visant l'amendement au 8^{ième} alinéa de l'article 2.1 du règlement numéro 2006-06-399 relativement aux frais de demande de dérogation mineure.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

- Monsieur Ange-Albert Cossette demande au conseil où en était rendu le dossier concernant le projet d'ascenseur au centre communautaire.
- Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général a expliqué que nous étions en attente de la signature du protocole d'entente et que les plans étaient à l'étape préliminaire

2013-11-26 **Clôture de l'assemblée**

ATTENDU que l'ordre du jour est épuisé ;

À CES CAUSES, Il est proposé par madame Mireille Paquin,
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

La clôture de l'assemblée à 21h00.

Adoptée à l'unanimité.

M. Guy Veillette, maire

M. Stéphane Bourassa,
Directeur général